

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 6 décembre 2024

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès à l'information
Évaluation environnementale – Lot 5 147 929**

[REDACTED]

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 18 novembre dernier relativement au sujet mentionné en titre.

Vous trouverez ci-joint les documents que nous possédons relativement à votre demande.

Cependant, nous ne pouvons vous transmettre l'étude géotechnique de ce lot puisque ce document appartient à la Municipalité de Pointe-Lebel. Nous vous référons à celle-ci pour en obtenir copie.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec la soussignée.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.



M^e Alexandra Hébert, avocate

AH/cb

p. j.

DEMANDE D'INTERVENTION

INITIATEUR

 Urgence

<i>Coordonnées du représentant (ou apposer une carte d'affaires)</i>	
Hélène Lessard/ Telecon Design pour TELUS QUÉBEC	
4455 Autoroute 440 Ouest, bureau 295	
Laval (Québec)	
H7P 4W6	
Téléphone : 514-356-6140	

GESTIONNAIRE D'EMPRISES PUBLIQUES

<i>Coordonnées du représentant (ou apposer une carte d'affaires)</i>	
Ville de Baie-Comeau	
Monsieur Dave Therrien, Directeur adjoint Service Technique	
19, avenue Marquette	
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K5	
Téléphone : 418-296-4931	
Courriel : dtherrien@ville.baie-comeau.qc.ca	
cc urbanisme@ville.baie-comeau.qc.ca	

IDENTIFICATION DES TRAVAUX

<i>Titre et numéro du projet</i>	Déploiement Telus
Ville de Baie-Comeau	
Zone 107 – 2754608 & Zone 109 – 2754610.	
<i>Localisation des travaux</i>	
Ville de Baie-Comeau	
Voir les documents joints.	
JDE 72761	
<i>Description des travaux</i>	Pose de câbles de fibres optiques
sur et dans des structures aériennes et souterraines existantes de	
Telus.	
<i>Numéro du croquis/plan joint</i>	Voir documents joints
<i>Demandes particulières</i>	

AUTORISATION

<i>Travaux autorisés</i>	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
<i>Croquis de signalisation à fournir avant le début des travaux</i>		
oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/>		
<i>Numéro du permis</i>	2019-52398	
(À utiliser lors de toute communication relative à ce projet)		
<i>Permis valable pour une période de six mois, soit jusqu'au</i>		
<i>et renouvelable sur demande.</i>		
<i>Exigences particulières</i>		
<i>Signature</i>		<i>Date (j/m/a)</i>
		2020/03/06

ÉCHÉANCIER ET ENTRAVES

<i>Date prévue de début des travaux</i>	3 janvier 2020
<i>Date prévue de fin des travaux</i>	31 mars 2020
<i>Entrepreneur</i>	Telecon
<i>Adresse</i>	13500, boulevard Métropolitain Est, Montréal (QC) H1A 3W1
<i>Téléphone</i>	514 644-2333 ext 212
<i>Fax</i>	cell 514 910-2383
<i>Entrave à la circulation</i>	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
<i>Si oui, description</i>	Traverses de rues, camions et matériaux
<i>Superficie des travaux :</i>	
<i>Pavage</i>	
<i>Trottoir</i>	
<i>Autres</i>	

SUIVI

<i>Avis de début des travaux reçu le</i>	
<i>Responsable du chantier</i>	
<i>Téléphone 24 h/24 h</i>	
<i>Date de début des travaux</i>	
<i>Date de fin des travaux</i>	
<i>Écarts de conformité</i>	
<i>Facturation</i>	

ÉCHÉANCIER ET ENTRAVES

<i>Date prévue de début des travaux</i>	3 janvier 2020
<i>Date prévue de fin des travaux</i>	31 mars 2020
<i>Entrepreneur</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Téléphone</i>	
<i>Fax</i>	
<i>Entrave à la circulation</i>	Oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
<i>Si oui, description</i>	Traverses de rues, camions et matériaux
<i>Superficie des travaux :</i>	
<i>Pavage</i>	
<i>Trottoir</i>	
<i>Autres</i>	

SUIVI

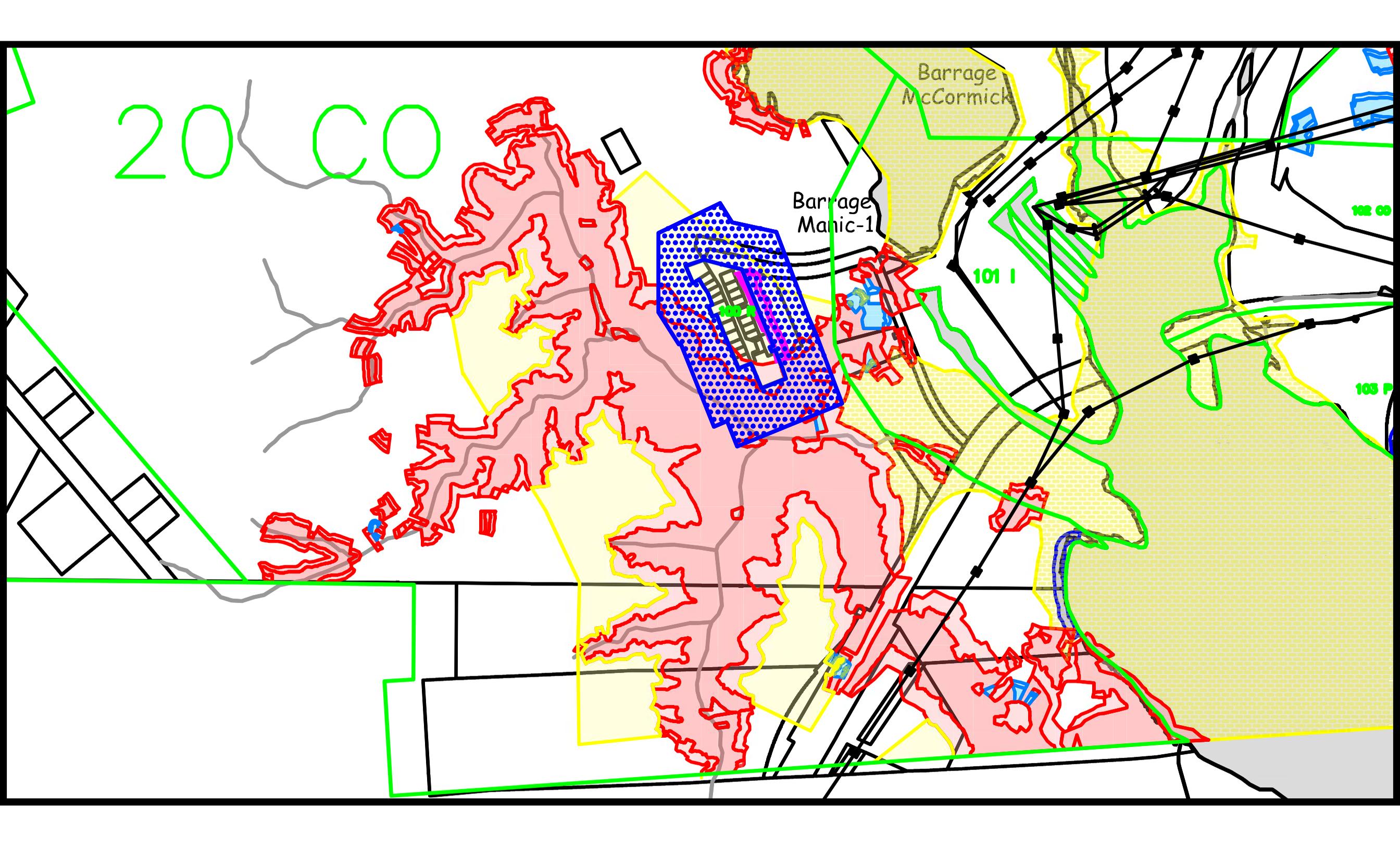
<i>Avis de début des travaux reçu le</i>	
<i>Responsable du chantier</i>	
<i>Téléphone 24 h/24 h</i>	
<i>Date de début des travaux</i>	
<i>Date de fin des travaux</i>	
<i>Écarts de conformité</i>	
<i>Facturation</i>	

Signature Sandra D'Auteuil

Date 6/12/2019

Signature

Date 2020/03/06



PAR COURRIER

urbanisme@pointelebel.com

Le 14 juin 2023



Madame Annie Métivier
Municipalité de Pointe-Lebel
382, rue Granier
Pointe-Lebel (Québec) G0H 1N0

**Objet : Certificat de conformité
Passage de la conduite d'aqueduc
Projet de mise aux normes de l'eau potable parcs Murray et Langlois**

Madame,

Pour faire suite à votre demande du 1^{er} mai dernier concernant le dossier mentionné en objet, vous trouverez ci-joint un certificat de conformité dûment signé.

En effet, le passage de la conduite d'aqueduc pour le projet de mise aux normes de l'eau potable des parcs Murray et Langlois ne contrevient à aucun règlement municipal, puisque les infrastructures municipales et bâtiments municipaux sont autorisés dans l'ensemble du territoire.

Toutefois, une partie de la future conduite se situe dans la zone de contrainte NA1, qui interdit les travaux d'infrastructure dans le talus, dans la bande de protection au sommet du talus et dans une marge de précaution à la base du talus dont la largeur est égale à ½ fois la hauteur du talus, au minimum de 5 mètres jusqu'à concurrence de 15 mètres.

L'interdiction peut être levée si une expertise géotechnique est réalisée, laquelle contient les critères d'acceptabilité associés à la famille d'expertise appropriée :

- Dans la bande de protection au sommet et dans le talus de la zone NA1 : Famille 1
- Dans la bande de protection à la base du talus de la zone NA1 : Famille 2

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



M^e Clémence Richard
Greffière adjointe par intérim.

CR/sg

p. j. Certificat de conformité



**PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussignée, Me Clémence Richard, greffière adjointe par intérim de la Ville de Baie-Comeau, atteste que le **passage de la conduite d'aqueduc du projet de mise aux normes de l'eau potable des parcs Murray et Langlois** ne contrevient à aucun règlement municipal. Cette attestation fait suite à la demande faite par madame Annie Métivier de la Municipalité de Pointe-Label, le 1^{er} mai dernier.

Les infrastructures municipales et bâtiments municipaux d'utilité publique sont autorisés dans l'ensemble du territoire. Toutefois, une partie de la future conduite se situe dans la zone de contrainte NA1, qui interdit les travaux d'infrastructure dans le talus, dans la bande de protection au sommet du talus et dans une marge de précaution à la base du talus dont la largeur est égale à ½ fois la hauteur du talus, au minimum de 5 mètres jusqu'à concurrence de 15 mètres.

L'interdiction peut être levée si une expertise géotechnique est réalisée, laquelle contient les critères d'acceptabilité associés à la famille d'expertise appropriée :

- Dans la bande de protection au sommet et dans le talus de la zone NA1 : Famille 1
- Dans la bande de protection à la base du talus de la zone NA1 : Famille 2

Le présent certificat atteste de la conformité en regard de la réglementation municipale en vigueur au moment de la demande.

**DONNÉ À BAIE-COMEAU,
Ce 14^e jour de juin 2023**

M^e Clémence Richard
Avocate et greffière adjointe par intérim.

CR/sg

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 15 AVRIL 2024, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Odette Lavigne	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT ABSENTS :

M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joanie Perron	Greffière

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe

RÉSOLUTION 2024-155 DEMANDE DE LEVÉE D'INTERDICTION - LOT 5 147 929

Considérant l'article 145.42 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et conformément au Règlement 2017-916 relatif aux restrictions à la délivrance de permis ou de certificats dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges;

Considérant que les travaux situés dans le talus de la zone de contrainte NA1 se feront par forage directionnel et donc, qu'aucune excavation ne sera faite;

Considérant qu'une expertise conforme aux exigences a été soumise;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable;

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu

Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2024-21 et d'autoriser la délivrance d'un certificat d'autorisation permettant le passage de la conduite d'aqueduc (travaux d'infrastructure) sur le lot 5 147 929, le tout conformément à la réglementation applicable et aux conditions prévues à l'expertise soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Baie-Comeau, le 16 avril 2024

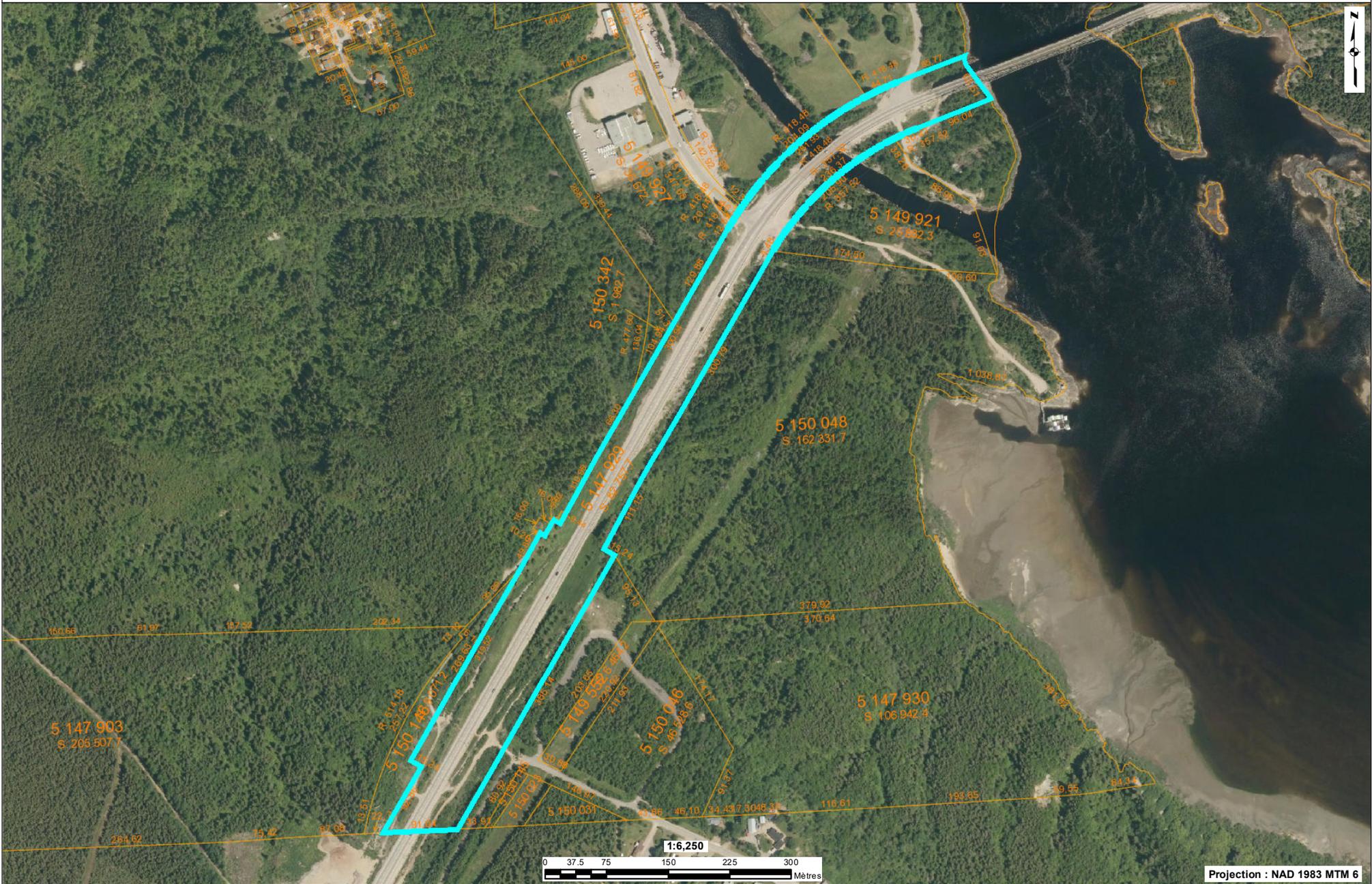


MICHEL DESBIENS
MAIRE



CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE

Lot 5 147 929



Projection : NAD 1983 MTM 6

Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de la Ville de Baie-Comeau et sont destinées à l'usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. La Ville de Baie-Comeau ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la ville de Baie-Comeau. Données produites par : Les évaluateurs Céviméc-BTF. Date de la dernière mise à jour : 2024-08-29



Le système d'information géographique est diffusé par : **Gonet**[™]
© Groupe de géomatique AZIMUT inc., 1998 - 2024. Tous droits réservés.

Imprimé le : 25 novembre 2024 à 16:01:25
Auteur : Julie Lemonnier



2, place La Salle
Baie-Comeau, Québec G4Z 1K3
Téléphone : 418 296-8109 Télécopieur : 418 296-8194
CE : greffbc@ville.baie-comeau.qc.ca
www.ville.baie-comeau.qc.ca

Rôle d'évaluation foncière

Ville : Baie-Comeau

En vigueur pour les exercices financiers : 2022 - 2023 - 2024

1. Identification de l'unité d'évaluation

Adresse : 0 ROUTE 138
Adresse secondaire : 1118 rue MCCORMICK
Numéro de lot : 5 147 929

Numéro matricule : 4450-30-2634-0000-0000
Utilisation prédominante : RUE ET AVENUE POUR L'ACCÈS LOCAL
Numéro d'unité de voisinage : 4550
Dossier n° : 1143798

2. Propriétaire

Nom : VILLE DE BAIE-COMEAU
Statut aux fins d'imposition scolaire : Personne morale
Adresse postale : 19 avenue MARQUETTE, BAIE-COMEAU, G4Z 1K5, QUEBEC
Condition particulière d'inscription : Propriétaire du terrain
Date d'inscription au rôle : 2015-08-28

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale :
Superficie : 82 757,7 m²

Nombre d'étages :
Année de construction :
Aire d'étages : Non disponible
Genre de construction :
Lien physique : Non disponible
Nombre de logements :
Nombre de locaux non résidentiels :
Nombre de chambres locatives :

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence au marché : 2020-07-01
Valeur du terrain : 100 \$
Valeur du bâtiment : Non disponible
Valeur de l'immeuble : 100 \$

Valeur de l'immeuble au rôle antérieur : 100 \$

5. Répartition fiscale

Catégorie et classe d'immeubles à des fins d'application des taux variés de taxation : Résiduelle

Valeur imposable de l'immeuble : 100 \$

Valeur non imposable de l'immeuble : 100 \$

Répartition des valeurs

Source législative

Imposabilité	Montant	Nom de la loi	Article	Alinéa
Immeuble non imposable (non compensable)	100 \$			
Terrain non imposable	100 \$	Loi sur la fiscalité municipale	204	3

MISE EN GARDE :

Les renseignements contenus dans le rôle d'évaluation foncière sont la propriété de la Ville de Baie-Comeau. La Ville de Baie-Comeau ne peut être tenue responsable de l'exactitude des données une fois qu'elles ont été extraites, reproduites de façon électronique ou par tout autre moyen. En cas de divergence, seules sont considérées comme officielles et valides les données contenues dans le rôle d'évaluation tel qu'il a été déposé à la ville de Baie-Comeau. Date de la dernière mise à jour : 29 août 2024.

